

Intitulé de la formation :	MAEC 23-27_Les composantes de la fertilité des sols _découverte
Motifs de la formation	<p>Les cahiers des charges des Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC) programmation 2023-2027 exigent de réaliser une formation dans les deux premières années.</p> <p>VIVEA et la Direction régionale de l'agriculture, de l'alimentation et de la forêt (Draaf) de Bretagne financent ces formations afin d'accompagner les agriculteurs qui ont signé des contrats MAEC pour être en conformité avec les exigences du cahier des charges.</p> <p>Les sols constituent une ressource indispensable à l'équilibre économique, environnemental, et social des exploitations agricoles bretonnes.</p> <p>La formation a pour but de faire un point sur les bonnes conditions de mise en œuvre de la réduction du travail du sol dans un objectif de préservation de la fertilité des sols, de gain de temps, d'économie d'énergie et de limitation des impacts environnementaux de l'activité agricole.</p> <p>Engagement de l'organisme de formation : En fin de formation, l'organisme de formation transmettra par mail : Aux opérateurs de PAEC3, avec copie à la Draaf Bretagne (maec.draaf-bretagne@agriculture.gouv.fr) : un tableau (cf. modèle fourni par la Draaf Bretagne, téléchargeable sur le site de VIVEA) qui précise :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le/le(s) nom(s) du/des PAEC concerné(s) ; - les bénéficiaires engagés en MAEC 2023-2027 (en y faisant figurer le numéro PACAGE) ayant suivi la formation « MAEC 23- 27 » ; - le nombre total de stagiaires (engagés et non-engagés en MAEC 2023-2027). <p>Le traitement des données à caractère personnel recueillies (nom, prénom, numéro PACAGE des bénéficiaires) devra être conforme aux exigences du RGPD et garantir la protection des droits des bénéficiaires. Les données recueillies par les organismes de formation devront être exclusivement dédiées à la transmission auprès des opérateurs de PAEC et à la Draaf, autorité de gestion des MAEC 2023-2027 et cofinanceur du présent dispositif de formations, aux fins d'intérêts légitimes et nécessaire à l'exécution d'une mission d'intérêt public, et conservées jusqu'à deux ans après la fin de la programmation 2023-2027. Les organismes de formation, qui assureront la transmission de ces données aux opérateurs de PAEC et à la Draaf, s'engagent à informer au préalable les stagiaires de la transmission de ces données aux opérateurs de PAEC et à la Draaf. - A chaque agriculteur ayant suivi la formation : une attestation individuelle de formation. En cas de stagiaires en MAEC SPE-SPM 2015-2022, l'organisme de formation devra transmettre par mail au Conseil régional de Bretagne la liste des bénéficiaires à l'adresse suivante : agriculture@bretagne.bzh</p>
Objectifs :	<p>Permettre aux contractants de MAEC de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Connaître les leviers de préservation et d'amélioration de la fertilité des sols cultivés • Connaître les attendus du cahier de charges de la MAEC (Sol, eaux ou herbivores selon profils des participants) • Connaître les bonnes conditions de mise en œuvre du travail de sol simplifié
Public visé :	<ul style="list-style-type: none"> • Exploitants agricoles engagé en MAEC pour la programmation 2023-2027. • Pour 30 % : exploitants agricoles non engagés.
VIVEA	<p>Priorité P3 : Préserver l'environnement, le climat et le bien être animal Techniques de productions végétales</p>
Prérequis :	Aucun

Programme :	<p>Matinée :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les 3 Piliers de la fertilité des sols cultivés, enjeux à l'échelle locale et mondiale • Relation entre le contexte géologique local et la composition des sols ...) • Atouts et contraintes des sols bretons selon la pédogénèse • Les stratégies de valorisation du potentiel agronomique selon le contexte pédoclimatique local <p>Après-midi :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Rappel des cahiers des charges des MAEC concernés selon profils des participants • Bonnes conditions de mise en œuvre de la réduction du travail de sol : choix des successions végétales, gestion des matières organiques, évolution des flores adventices et de la structure de sol • Points de vigilance
Moyens pédagogiques :	<ul style="list-style-type: none"> • <u>Accueil :</u> La formation se déroulera dans une salle de formation adaptée, le groupe sera de 15 stagiaires maximum. Brocéliande Formation garantit la mise à disposition des personnes et matériels nécessaires au bon fonctionnement et déroulement de la formation. • <u>Méthodes pédagogiques :</u> <ul style="list-style-type: none"> ➢ Exposé réalisé à l'aide de power point. ➢ Interactivité entre les participants et l'intervenant par le biais d'échanges et de débats. ➢ Présentation d'outils et méthodes de mesure de l'état du sol. ➢ QCM pour vérifier la bonne compréhension durant la formation • <u>Support :</u> <ul style="list-style-type: none"> ➢ Support de formation remis à chaque participant. • <u>Disposition d'accessibilité :</u> En cas de situation de handicap, nous consulter pour étudier ensemble la faisabilité et l'adaptation de l'action de formation
Intervenants :	<p>La formation sera assurée par des Conseillers d'Entreprise du service environnement du Cerfrance Brocéliande (voir déroulé pédagogique)</p>
Suivi de la formation :	<ul style="list-style-type: none"> • Feuille d'émargement à signer par les participants et l'intervenant par demi-journée de formation. • Remise d'une attestation individuelle de formation. • Evaluation de l'action de formation à chaud à l'issue de la formation mesurant ainsi la satisfaction des participants. • Transmission de la liste des participants à la DRAAF et aux PAEC concernés
Evaluation de la formation :	<ul style="list-style-type: none"> • Contrôle des connaissances par un QCM en début de formation et en fin de formation pour mesurer les apprentissages • Evaluation de l'action de formation à froid, à +3 mois, pour mesurer l'utilisation des acquis de la formation • Analyse des informations obtenues
Durée et lieu :	<ul style="list-style-type: none"> • Durée : 1 jour soit 7 heures • Site : dans les locaux Cerfrance Brocéliande

Tarifs :	<ul style="list-style-type: none"> • Dispositif VIVEA : si le stagiaire est à jour de ses cotisations MSA et s'il n'a pas atteint son plafond de 2 500 € : le coût pédagogique pris en charge par VIVEA est de 203 € TTC • Autre dispositif : vous recevrez une facture de 203 € TTC (merci de contacter l'organisme collecteur dont vous dépendez pour une prise en charge) • Les frais de repas restent à charge des stagiaires
Communication interne	<ul style="list-style-type: none"> • Directeurs de Pôles • Comptables agri • Juristes agri • Service conseil environnement • Conseillers d'entreprise
Contact formation :	<p>Alicia FAUCHET info@broceliande-formation.fr Tel 02.23.48.60.18</p>

